

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF284

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 40 TERDECIES

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 40 *terdecies* dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale. Cet alinéa tend à limiter la capacité du Gouvernement à mener des évaluations de la qualité de l'action publique en réponse à des priorités nouvelles en cours d'année.